

Bâtiment résidentiel existant

20250202001062 Numéro: Établi le : 02/02/2025

Validité maximale: 02/02/2035



Logement certifié

Rue: Rue Rivelaine n°: 34

CP: 1428 Localité: Lillois-Witterzée

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction: 1962



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce

Surface de plancher chauffé :111 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 665 kWh/m².an

0<Espec ≤ 45 A+

Exigences PEB Réglementation 2010

85 < Espec ≤ 170 170 < Espec ≤ 255

Performance movenne du parc immobilier

wallon en 2010

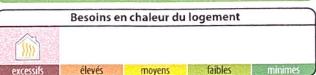
255 < Espec ≤ 340

340 < Espec ≤ 425

425 < Espec ≤ 510

665

Indicateurs spécifiques



Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante bonne

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfaisante

Système de ventilation

partiel

incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-01010

Nom / Prénom : MISSAIRE Fabrice

Adresse: Rue Badauds

n°:19

Localité : Lillois CP: 1428

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Digitally signed by Fabrice Missaire (Signature) Date: 2025.02.02 10:34:13 CET

Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergle de votre région ou le site portail de l'énergle energie, wallonie, be



Numéro: 20250202001062 Établi le : 02/02/2025

Validité maximale: 02/02/2035



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

volume complet sans le grenier et sans les caves

Le volume protégé de ce logement est de 311 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/ m^2 .an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/ m^2 .an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 111 m²



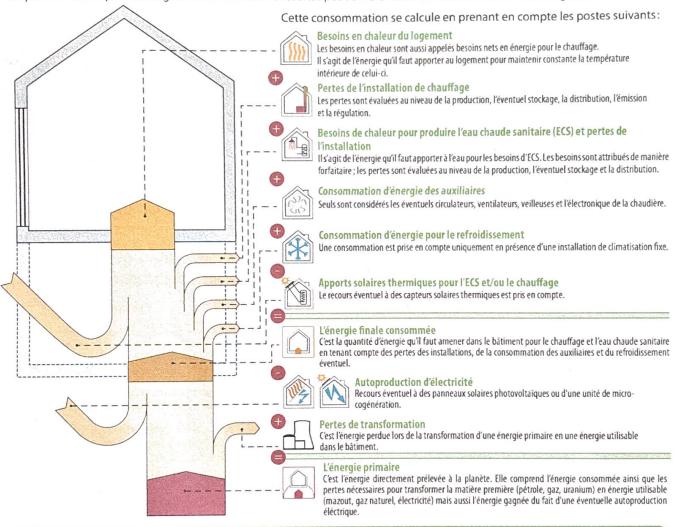
Numéro : 20250202001062 Établi le : 02/02/2025

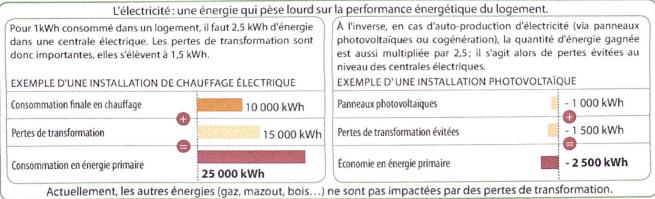
Validité maximale: 02/02/2035



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.







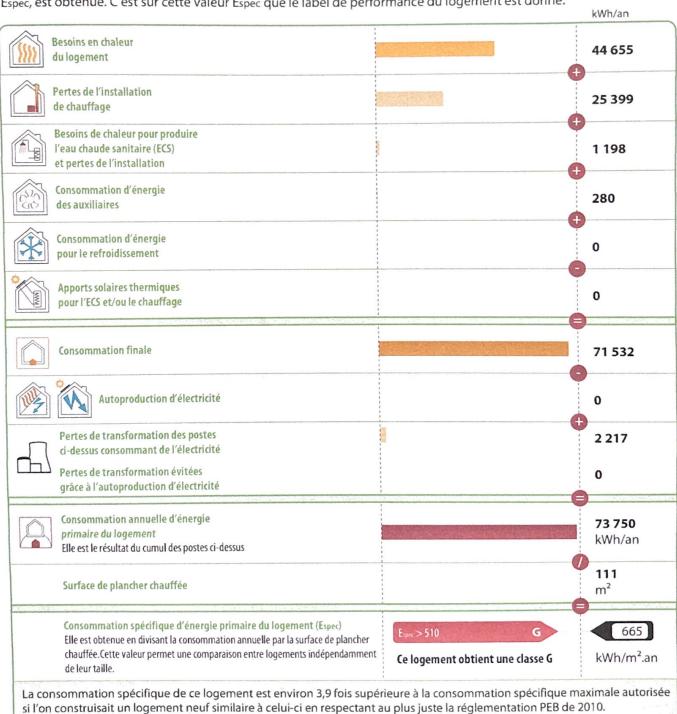
Numéro: 20250202001062

Établi le : 02/02/2025 Validité maximale : 02/02/2035



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numéro : 20250202001062 Établi le : 02/02/2025

Établi le : 02/02/2025 Validité maximale : 02/02/2035



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
 documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
 c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
 moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
 Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
 certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
 installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
	Document officiel	(extrait matrice cadastrale) année de construction & orientation	
Isolation	Facture d'un entrepreneur	(2001) remplacement châssis & vitrage en 2001	
thermique	Donnée produit	(doc. tech. vitrage St Gobain CLIMALIT) Ug des vitrages remplacés en 2001	
	Dossier de photos localisables	photos prises lors de la visite : coulisse mur ext., isol. plancher grenier, châssis & vitrages	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Dossier de photos localisables	photos prises lors de la visite : bouches de ventilation (wc & sdb)	
	Facture d'installation	nouveaux radiateurs, vannes thermostatiques & thermostat	
Chauffage	Plaquette signalétique	chaudière RADSON er 327 electronic gr (1991)	
	Dossier de photos localisables	photos prises lors de la visite : chaudière, radiateurs & thermostat	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve		



Numéro: 2

Établi le :

20250202001062 02/02/2025

Validité maximale: 02/02/2035



Descriptions et recommandations -1

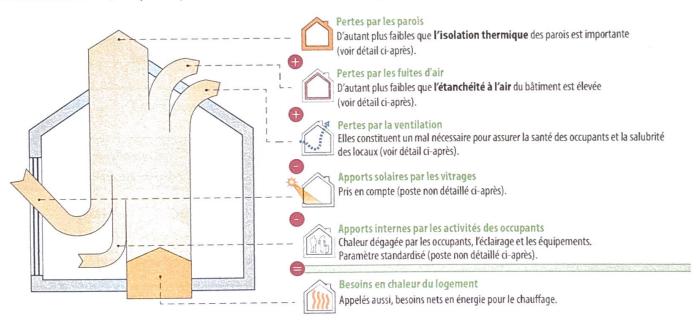
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



402 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Justification	
_	0.50	t ant un très bon niveau d'isola ermique des parois est comparal		ices de la réglementation PEB 2014.	
	F4	Nouveau châssis 2023	4,5 m ²	Double vitrage haut rendement - U _w = 1,18 W/m².K	



Numéro : 20250202001062

Établi le : 02/02/2025 Validité maximale : 02/02/2035



Descriptions et recommandations -2-

P F	ertes	par les parois - suite le l		oces renseignées sont mesurées suivant ollecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		un bon niveau d'isolation hermique des parois est comparabl	e aux exigen	ces de la réglementation PEB 2010.
	na de la companya de		AUCUNE	
		isolation insuffisante ou d'épaisse ons : isolation à renforcer (si nécessa		e ir vérifié le niveau d'isolation existant).
	T1	Type de toiture 1 plancher des combles	96,4 m²	Polystyrène expansé (EPS), épaisseur inconnue
	F1	Type d'ouverture 1 fenêtre PVC DV 4/32/4	9,8 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,7 W/m².K) Châssis PVC
	F2	Type d'ouverture 2 fenêtre PVC DV 4/15/4	10,2 m²	U _g = 2,7 W/m².K Châssis PVC
		isolation ons : à isoler.		
	M1	Type de mur 1 /ext	124,2 m ²	
	M2	Type de mur 2 /caves ép tot 12	13,7 m²	
	МЗ	Type de mur 3 /caves ép tot 17	3,4 m²	
	M4	Mur contre sol	3,8 m²	
	P1	Type de plancher 1 /caves	52,6 m ²	
	P2	Type de plancher 2 /sol	58,3 m ²	
	F3	Type d'ouverture 3 porte vers cave	1,7 m²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
				suite →



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

20250202001062 Numéro:

02/02/2025 Établi le : Validité maximale: 02/02/2035



Descriptions et recommandations -3-

	Perte	s par les parois - suite	Les suri le protocole de	faces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		la présence d'isolation est i ons : à isoler (si nécessaire apr		iveau d'isolation existant).
		Type de toiture 2 toiture p	late 15,0 m ²	pas d'acces



Numéro : 20250202001062 Établi le : 02/02/2025

Validité maximale: 02/02/2035



Descriptions et recommandations -4-



Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'a ☑ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m ☐ Oui		
protégé et, principalement, au niveau	air doit être assurée en continu sur l'ent u des raccords entre les différentes paro que l'essentiel des fuites d'air se situe.	ièreté de la surface du volume is (pourtours de fenêtre, angles,
As		
Pertes par ventilation		
sont comptabilisées Pourquoi ? Pour qu'un logement soit sain, il est n l'air extérieur, ce qui inévitablement il dimensionné et installé permet de réc	système de ventilation (voir plus loin), on écessaire de remplacer l'air intérieur vion numer de remplacer l'air intérieur vion duit des pertes de chaleur. Un système duire ces pertes, en particulier dans le cale de ventilation, une aération suffisante cadre de la certification, des pertes par vion système de ventilation.	cié (odeurs, humidité, etc) par de le de ventilation correctement las d'un système D avec récupération lest nécessaire, par simple ouverture
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution
☑ Non	☑ Non □ Oui	☑ Non □ Oui

Diminution globale des pertes de ventilation

0%



Bâtiment résidentiel existant

20250202001062 Numéro: 02/02/2025 Établi le :

Validité maximale: 02/02/2035



Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne

64 %

Rendement global en énergie

primaire

1	//	1	1
1			
		1	

Installation de chauffage central

Production	Chaudière, gaz naturel, atmosphérique, absence de label reconnu, date de fabrication : après
Troduction	1990, régulée en 1° variable (thermostat d'ambiance communication de la communication
Distribution	Entre 2 et 20 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques
régulation	Présence d'un thermostat d'ambiance

Recommandations:

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des déperditions de chaleur inutiles.

Le(s) circulateur(s) de l'installation de chauffage central fonctionne(nt) apparemment en permanence. Afin d'éviter toute consommation inutile d'énergie, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier la possibilité d'installer une régulation qui assure la mise à l'arrêt du/des circulateur(s) hors demande de chaleur.



Bâtiment résidentiel existant

20250202001062 Numéro: 02/02/2025 Établi le :

Validité maximale: 02/02/2035



Descriptions et recommandations -6-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

1 B médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

33%

Rendement global en énergie

primaire

Distribution

Installation d'eau chaude sanitaire

Production par résistance électrique Production Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations: aucune

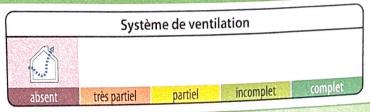


Bâtiment résidentiel existant

20250202001062 Numéro:

02/02/2025 Établi le : Validité maximale : 02/02/2035







Système de ventilation

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Ouvertures d'alimentation réglables (OAR)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
ou mécaniques (OAM)	sdh	aucun
aucun		aucun
aucun	Cu	aucun
aucun	WC	aucuri
aucun		t I leas la logoment
	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM) aucun aucun	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM) aucun aucun aucun wc

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

logement il est vivement conseine à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Bâtiment résidentiel existant

sol. photovolt.

Numéro:

20250202001062





Descriptions et recommandations -8-

Utilisation d'énergies renouvelables

Installation solaire thermique

.

NÉANT

biomasse pompe à chaleur cogénération

Installation solaire photovaltaïque

NÉANT



Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Numero - 2025320,2051:062 Établi le - 32,02,2025 Validas maximale - 32,02,2035 \$6 wallonin

Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₃.

Émission annuelle de CO, du logement

13 663 kg CO,/an

Surface de plancher chauffée

111 m²

Émissions spécifiques de CO₂ 123 kg CO₂/m² an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés,

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificats 350 € TVA comprise